

**61050 - Autres opérateurs
d'aménagement et d'urbanisme**

**Proposition d'attribution d'une subvention
et d'approbation des termes d'un projet
de convention financière pour 2019 à
conclure entre le Département et l'ADEUS**

Rapport n° CP/2019/108

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider :

- d'approuver le projet de programme de travail partenarial 2019 de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS),
- d'attribuer une subvention de 312 000 € pour l'année 2019 à l'ADEUS pour la mise en œuvre de ce programme,
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ADEUS pour l'année 2019.

Le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Etat, la Région, plusieurs autres collectivités locales et EPCI sont engagés depuis de nombreuses années dans un programme de travail partenarial au sein de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise (ADEUS).

Ce programme permet aux partenaires de capitaliser et de mutualiser les données et analyses aux différentes échelles de territoire : observatoires, portail de données, conférences, prospective, analyses des dynamiques territoriales, etc. Ces éclairages contribuent à alimenter la vision départementale de l'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de l'élaboration des grands schémas (SRADDET, Grenelle des mobilités, Schéma de coopération transfrontalière,...), et à replacer les politiques publiques et les partenariats du Département dans un contexte plus large.

Le programme de travail partenarial comprend également des événements et des plateformes techniques d'échanges entre partenaires sur les questions d'actualité et les évolutions réglementaires qui interpellent l'action publique, sur les nouveaux enjeux pour les collectivités et les territoires, tels que la mobilité, la transition énergétique et la cohésion sociale.

Le financement du programme de travail partenarial est assuré, d'une manière globale et dans le cadre d'une mutualisation de leurs moyens, par le biais de subventions de l'Etat et des collectivités territoriales à hauteur de l'intérêt que porte chacun d'eux à sa réalisation.

En conformité avec le Code de l'urbanisme, notamment son article L.132-6, et au vu de l'article 3 des statuts de l'ADEUS précisant son objet, le Département est membre de

cette agence d'ingénierie partenariale, l'ADEUS intervenant dans plusieurs champs de compétences du Département.

Lors de sa séance du 24 janvier 2019, le conseil d'administration de l'ADEUS a validé les orientations pour les années à venir, prévoyant de consolider le programme de travail partenarial pour 2019 par des études s'inscrivant dans les quatre axes de travail complémentaires suivants :

1. Comprendre le territoire, partager l'information, anticiper les évolutions,
2. Construire le fonctionnement métropolitain,
3. Bâtir une vision à plus grande échelle,
4. Adapter le territoire à son environnement et à la vie des gens.

A l'intérieur de ce programme, l'ADEUS propose de réaliser des études auxquelles le Département attache un intérêt particulier.

Pour 2019, le Département pourrait ainsi bénéficier d'expertises pointues pour alimenter ses politiques publiques :

- dans le cadre de la stratégie départementale de l'Habitat :
 - o suivi du Plan départemental de l'habitat (PDH) 2018 - 2023, et approfondissement sur les besoins et l'offre de logement pour les jeunes ;
 - o appui méthodologique pour enrichir les réflexions et la mise en œuvre d'actions répondant aux 4 objectifs stratégiques du Département (dynamiser les territoires, encourager un habitat plus performant, assurer un logement pour tous et construire la Maison alsacienne du XXIème siècle), plus particulièrement via les travaux de l'Observatoire départemental de l'habitat en matière de cohérence territoriale entre les offres et besoins en logement, d'accessibilité de l'offre locative, d'accompagnement des copropriétés fragiles, de lutte contre la précarité liée au logement (précarité énergétique, mal logement).
- dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) :
 - o suivi pérenne et consolidé du « diagnostic à 360° » et actualisation des indicateurs du socle (du champ de l'hébergement à celui du logement).
- dans le cadre du Plan Actions éducatives et collèges du Département:
 - o perspectives d'évolution des populations des collégiens à l'horizon 2020 sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, en lien avec la dynamique du parc immobilier et les perspectives d'évolution des capacités d'accueil des établissements scolaires.
- Dans le cadre de la stratégie européenne et transfrontalière du Département :
 - o en engageant des réflexions et en organisant des échanges inter-partenariaux en matière d'aménagement du territoire et de coopérations transfrontalières.
- dans le cadre de la stratégie départementale en matière d'organisation et d'aménagement du territoire :
 - o poursuite des travaux liés au Grenelle des mobilités.

- dans le cadre de la stratégie départementale en matière de transition énergétique :
 - o animation et diffusion des travaux de la Plateforme d'appui à la transition énergétique.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver le projet de programme de travail partenarial pour 2019, annexé au présent rapport.

Par une délibération du 13 décembre 2018 n° CD/2018/097, le Conseil Départemental a décidé, dans le cadre des propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 dans l'axe d'intervention 610 – Ingénierie publique, pour le mode d'action 61050 – Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme, l'inscription au profit de l'ADEUS d'un crédit de 312 000 €.

Il est rappelé que la Commission Permanente du Conseil Départemental réunie le 1^{er} octobre 2018 a par ailleurs décidé, dans sa délibération n° CP/2018/255 :

- d'approuver le principe de la participation du Département à la démarche « Grenelle des mobilités de l'aire métropolitaine strasbourgeoise » et le plan de financement pour la réalisation des travaux du Grenelle des mobilités ;
- d'attribuer à l'ADEUS une subvention d'un montant de 80 000 € en vue de l'animation et de la coordination de la démarche ;
- d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention financière 2018 conclue entre l'ADEUS et le Département.

Il est prévu à l'article 4 de cet avenant que cette subvention fasse l'objet de deux versements, le premier, d'un montant de 56 000 € correspondant au travail effectué en 2018 et le solde, de 24 000 €, intervenant en 2019 à la fin des travaux.

Il est proposé à la Commission Permanente, de décider :

- d'attribuer à l'ADEUS une subvention de 312 000 € pour la mise en œuvre du programme de travail partenarial 2019 ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière, précisant les différentes thématiques d'études intéressant le Département, à conclure entre le Département et l'ADEUS.

Le projet de convention financière est annexé au présent rapport.

Le financement du programme de travail partenarial 2019, pour les principaux contributeurs, s'établit donc comme suit :

- Eurométropole de Strasbourg : 3 147 434 €
- Département du Bas-Rhin : 336 000 € (312 000 € + 24 000 €)
- Etat : 313 687 €

- Région : 189 893 €

Soit un total de 3 987 014 € de financements publics pour un budget prévisionnel de l'ADEUS d'un montant de 5 446 763 € pour l'année 2019.

La subvention attendue du Département correspond à 6,5 % du total des subventions escomptées.

Lors de sa réunion du 18 avril 2019, la Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles a émis un avis favorable sur le projet de programme de travail partenarial 2019 de l'ADEUS, la proposition d'attribution d'une subvention de 312 000 € à l'ADEUS pour la mise en œuvre de ce programme (somme à laquelle s'ajoute pour 2019 la somme de 24 000 € correspondant au solde de la démarche « Grenelle des mobilités »), ainsi que sur les termes du projet de convention financière 2019 à conclure entre le Département et l'ADEUS.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28887	65-6574-71	312 000,00 €	312 000,00 €	312 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le projet de programme de travail partenarial pour 2019 de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS), annexé à la présente délibération ;*
- *décide d'attribuer à l'ADEUS une subvention de 312 000 €, pour l'année 2019, pour la mise en œuvre de ce programme ;*
- *approuve les termes du projet de convention financière pour 2019 à conclure avec l'ADEUS, annexé à la présente délibération ;*
- *autorise son président à signer cette convention financière.*

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,



Frédéric BIERRY